ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Afficheurs déportés pour les usagers de compteur Linky atteints d'illectronisme

Question écrite n° 43042

Texte de la question

Mme Annaïg Le Meur attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur les difficultés que rencontrent nombre d'utilisateurs de compteur Linky pour disposer d'informations sur leur consommation d'énergie. L'article L. 341-4 du code de l'énergie dispose que « les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité mettent à la disposition des consommateurs leurs données de comptage ». Sa mise en application passe principalement par les informations disponibles par internet, sur l'espace de connexion d'Enedis. La connaissance de ces données est d'autant plus importante pour les ménages alors que le prix des énergies à largement augmenté depuis 2020. Néanmoins, de nombreux Français, en majorité des personnes âgées, sont peu habitués à l'usage du numérique et sont dans l'impossibilité de créer un compte client et encore moins de le consulter. Quant aux informations affichées sur les compteurs eux-mêmes, elles sont peu intelligibles avec des acronymes ou des abréviations souvent inconnues pour la plupart des utilisateurs comme « VA » ou « PUIS APP SOUTIR ». En parallèle, il existe des afficheurs déportés permettant de visualiser beaucoup plus facilement les données du compteur. Depuis la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ceux-ci sont mis à disposition gratuitement pour les ménages équipés du compteur Linky et bénéficiant du chèque énergie, soit 5,8 millions de foyers en 2021. Elle souhaiterait donc savoir s'il serait possible d'étendre cette mise à disposition aux personnes souffrant d'illectronisme qui en feraient la demande.

Données clés

Auteur : Mme Annaïg Le Meur
Circonscription : Finistère (1re circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43042
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Transition écologique
Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 décembre 2021, page 8811
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)